



**ACADÉMIE  
DE POITIERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Ecole Académique  
de la Formation Continue**

## **Cahier des charges**

### **Programme académique de la formation continue 2025-2028**

#### **Année 1**

A l'intention des responsables de formation de l'académie de Poitiers

*"Réfléchir et agir sur ses pratiques professionnelles pour améliorer les résultats et le bien-être des élèves"*



## Editorial

La formation continue est un pilier essentiel pour garantir la réussite des élèves tout en répondant aux besoins d'épanouissement et de développement professionnel des personnels. Les 29.000 professionnels de l'académie de Poitiers qu'ils soient personnels d'encadrement, d'enseignement, d'éducation, administratifs, techniques, sociaux ou de santé doivent bénéficier d'une formation de qualité, ambitieuse, adaptée aux attentes, aux besoins et aux contextes de travail.

Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude à l'ensemble des acteurs de la formation qui, en collaboration étroite avec l'École Académique de Formation Continue (EAFC), œuvrent chaque jour à la mise en œuvre de telles formations de qualité.

Afin de concourir à la réussite de notre projet académique, je place quatre priorités au cœur de la politique de formation continue :

- Les savoirs fondamentaux ;
- L'exploitation des évaluations nationales par les personnels de direction et directeurs d'écoles au service de l'évolution des pratiques pédagogiques ;
- Le numérique éducatif ;
- Le continuum de formation Bac -5/+3.

Ce cahier des charges doit permettre la collaboration et la synergie de tous les acteurs impliqués dans la formation continue pour atteindre ces ambitions. Il s'inscrit dans une logique pluriannuelle, structurant l'offre de formation sur une période de trois ans. Ce nécessaire temps long se traduit par le développement de parcours de formation favorisant les dynamiques collectives et en proximité.

Pour enrichir encore davantage l'offre de formation, le Centre Académique pour la Recherche, le Développement, l'Innovation et l'Expérimentation (CARDIE) a été pleinement intégré à l'EAFC depuis la rentrée 2024. Cette structuration vise à renforcer le lien entre formation, recherche et innovation.

Enfin, afin de garantir la continuité du service public, je souhaite rappeler l'importance de l'anticipation et de la bonne organisation des actions de formation. La planification des dates de formation, le recours à des modalités diversifiées ainsi que le déploiement de formations au plus près des agents constituent des leviers essentiels pour garantir à la fois le droit à la formation et l'obligation de continuité pédagogique.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre expertise pour porter cette dynamique ambitieuse, au bénéfice de tous les personnels et élèves de notre académie.

Frédéric PERISSAT

Recteur de l'académie de Poitiers

## Avant-propos

L'Ecole Académique de Formation Continue porte l'ambition d'une politique de formation continue ambitieuse, cohérente et en phase avec les besoins des personnels. En réponse aux orientations académiques définies par M. le Recteur et en cohérence avec la feuille de route des ressources humaines, son projet stratégique s'articule autour de cinq axes fondamentaux :

- Une école accompagnatrice des trajectoires professionnelles,
- Une école au service d'un développement professionnel continu ambitieux,
- Une école au plus près des besoins des acteurs : "collectifs et territoires apprenants",
- Une école à la communication augmentée,
- Une école sereine, au sein d'un collectif fédérateur.

Ce cadre stratégique repose sur une collaboration étroite et essentielle entre responsables de formation, référents parcours, formateurs et partenaires institutionnels. Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs pour leur engagement et leur mobilisation.

Dans le prolongement de la dynamique engagée, l'objectif est de proposer une offre de formation :

- Plus lisible, ancrée dans l'analyse des pratiques professionnelles et adaptée aux réalités du terrain,
- Plus accessible, en structurant une stratégie cohérente sur l'ensemble du territoire, au plus proche des environnements de travail,
- Plus riche, en renforçant les synergies entre tous les acteurs, en généralisant les parcours de formation, et en favorisant le développement de collectifs apprenants, leviers incontournables du développement professionnel continu.

Dans une démarche qualité, l'EAFC s'attache à évaluer régulièrement la mise en œuvre de cette politique académique, tant dans son ensemble que sur des priorités nationales et académiques spécifiques. L'EAFC est également garante de l'usage optimal des budgets alloués.

La réussite de ce projet repose sur l'implication et l'engagement de chacun, dans le respect des principes fondateurs énoncés. L'équipe de l'EAFC, résolument investie, est à vos côtés pour vous accompagner dans cette démarche ambitieuse de co-construction du PAF 2025-2026.

Nous vous remercions de votre engagement au service d'une plus grande professionnalisation de tous les personnels de l'académie et de leur accompagnement tout au long de leur développement et de leur parcours professionnel.

David FEVIN

Directeur de l'Ecole Académique de  
la Formation Continue

*Ce cahier des charges a bénéficié des contributions et de l'investissement de l'équipe de l'EAFC dans son ensemble ainsi que des membres du Directoire (DAFPE, Doyens, Adjointe à la directrice des ressources humaines, Psychologue du travail). Il a également été nourri par les propositions de groupes ad-hoc.*

# SOMMAIRE

## Table des matières

1- Inscrire le programme académique de formation continue dans un cadre national.....	5
2- La déclinaison en académie du Programme National de Formation (PNF) 2024-2025...	6
3- Mettre en œuvre la politique de formation de l'académie de Poitiers .....	7
4- Focus sur les axes opérationnels .....	9
5- Les différents types de formation.....	13
6- Le processus de co-construction du PAF 2025-2026 .....	14
7- Processus spécifique au 1er degré :.....	19
8- Former et assurer la continuité de service dans les établissements du second degré ...	21
9- Les ressources académiques pour construire et mettre en œuvre la formation .....	23
Annexe 1 : Les acteurs de la formation .....	25
Annexe 2 : Mise en œuvre et impact budgétaire.....	27

## 1- Inscrire le programme académique de formation continue dans un cadre national

[Schéma directeur de la politique de formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État 2024-2027](#)

Les priorités du schéma directeur se concentrent sur les axes suivants :

1. **Promotion des valeurs républicaines** : Garantir que chaque agent de l'État partage les valeurs républicaines et les applique au quotidien, avec des formations spécifiques pour les référents laïcité, diversité, égalité et handicap.
2. **Transition écologique** : Développer des compétences dans le domaine du développement durable pour intégrer la transition écologique dans les missions et pratiques des agents.
3. **Souveraineté et transformation numérique** : Former les agents aux enjeux de sécurité numérique, renforcer les compétences en intelligence artificielle et accessibilité numérique, soutenant ainsi la modernisation des services publics.
4. **Renforcement des compétences managériales** : Accompagner les managers pour améliorer la qualité de vie au travail et la gestion d'équipes, tout en soutenant le leadership et la performance collective.
5. **Professionnalisation des ressources humaines** : Moderniser les pratiques RH pour attirer et fidéliser les talents, valoriser les compétences internes, et promouvoir des parcours de carrière attractifs dans le secteur public.

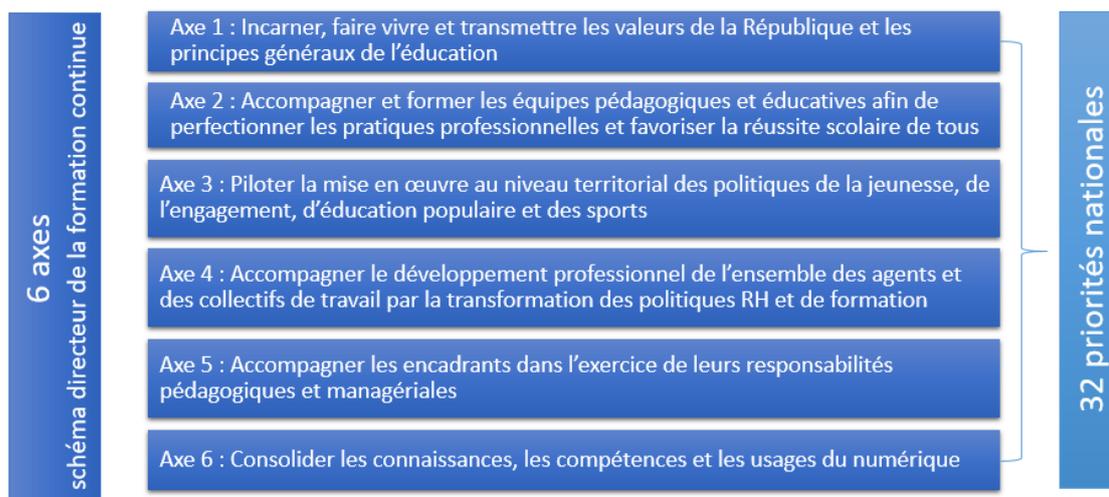
Ce schéma fournit un cadre structurant pour l'EAFIC de Poitiers et les responsables de formation, qui doivent intégrer ces priorités dans la conception du PAF 2025-2026. Il encourage une approche inclusive et continue de la formation avec une hybridation des parcours, et la promotion des compétences transversales.

### [Schéma directeur de la formation continue 2022-2025](#)

Actuellement, le schéma directeur interministériel n'est pas décliné spécifiquement pour l'Education nationale.

En attente d'un nouveau texte, le schéma directeur de la formation continue des personnels du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports 2022-2025 reste donc le document cadre.

Ce schéma définit les enjeux prioritaires de la formation continue des personnels de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Articulé autour de 6 axes et 32 priorités nationales, il précise le cadre de référence des orientations académiques stratégiques de la formation



**La déclinaison en académie des axes du schéma directeur** : chaque axe se décline en actions prioritaires, chantiers, indicateurs et objectifs cibles. Ainsi, le responsable de formation construit son offre en référence aux items du schéma directeur.

## 2- La déclinaison en académie du Programme National de Formation (PNF) 2024-2025

Le Programme national de formation s'inscrit dans le cadre du schéma directeur de la formation continue. Son enjeu stratégique est la mise en œuvre d'actions de formation en collaboration étroite avec les services de formation académiques, afin de permettre le déploiement des formations nationales en académie.

De nombreux parcours de formation sont proposés dans le cadre du Programme national de formation 2024-2025, autour de 6 axes qui correspondent au schéma directeur de la formation continue 2022-2025 (ci-dessus)

Référence du PNF 2024-2025 : <https://www.education.gouv.fr/le-programme-national-de-formation-2024-2025-414810>

En conséquence, les **participants à ces actions de formations prioritaires ont vocation à s'engager dans une déclinaison en académie de parcours de formation** dans le respect du cadrage national (le cas échéant), et de ce cahier des charges.

### Liste des actions de formation prioritaires au titre de l'année 2024-2025

#### **Premier degré**

- Plan maternelle
- Plan français
- Plan mathématiques
- Enseigner en classes dédoublées : l'oral et l'écrit
- Les nouveaux programmes de cycle 1 et de cycle 2
- EPS et APQ dans le premier degré
- Renforcer le pilotage pédagogique des écoles

#### **Second degré**

- Accompagner la mise en œuvre du nouveau collège
- Evaluer les élèves au collège, formes et modalités
- Réforme des lycées professionnels

#### **Enseigner avec outils et ressources numériques**

#### **Climat scolaire et bien-être**

- Nouveaux programmes d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle
- Organiser une politique du bien-être et de la prévention au sein des académies et des écoles et des établissements
- Développer les compétences psychosociales en classe
- Agir contre le racisme et l'antisémitisme
- Gestion de crise en milieu scolaire

**Ecole inclusive** : diagnostic, formation et pilotage

**L'éducation artistique et culturelle dans les murs de l'Ecole** (dont théâtre)

**Formation des référents académiques au contrôle des établissements privés sous contrat**

### 3- Mettre en œuvre la politique de formation de l'académie de Poitiers

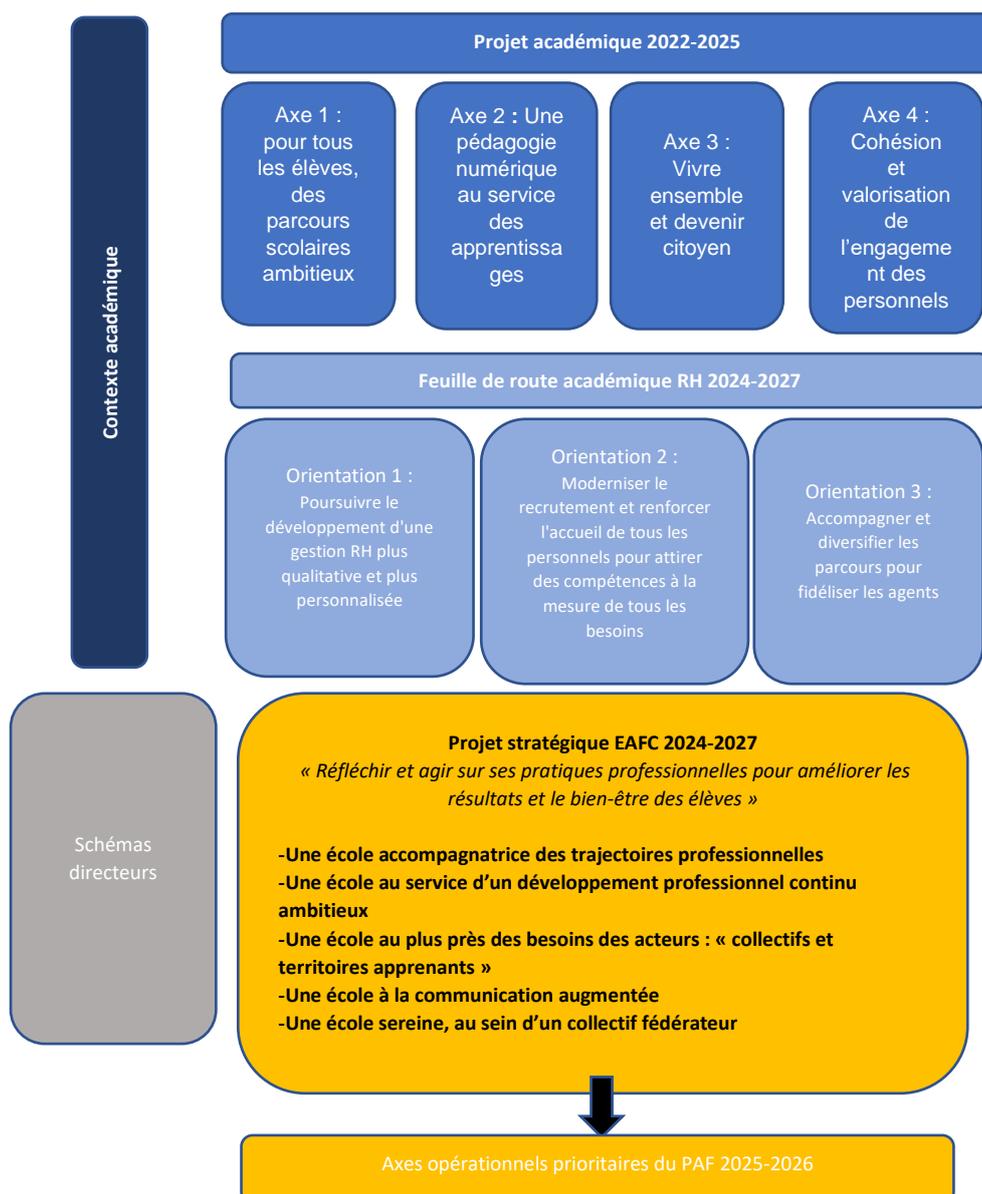
#### Les priorités académiques :

Le cahier des charges de la formation continue pour le PAF 2025-2026 s'inscrit dans les axes prioritaires du projet académique 2022-2025 de l'académie de Poitiers, ainsi que de la feuille de route RH. Ces axes visent à répondre aux enjeux éducatifs locaux et nationaux tout en soutenant l'excellence et l'engagement des personnels.

#### Des thématiques académiques sont distinguées par Monsieur le Recteur :

Priorités académiques de formation 2025-2026	SAVOIRS FONDAMENTAUX	EXPLOITATION DES EVALUATIONS NATIONALES par les personnels de direction et directeurs d'écoles pour faire évoluer les pratiques pédagogiques	NUMERIQUE EDUCATIF	CONTINUUM BAC -5/+3
--	----------------------	--	--------------------	---------------------

Ces priorités académiques structurent le PAF 2025-2026 et orientent les responsables de formation dans la conception de parcours adaptés, en lien avec les priorités locales et les objectifs nationaux de développement professionnel continu.



Axes opérationnels prioritaires du PAF 2025-2026



**Pour tous les personnels : enseignants, encadrement, ATSS, AED, AESH**  
(intercatégoriel, interdegré, intercycle, interdisciplinaire)  
100 % de personnels formés – vers 3 jours de formation pour tous

**Parcours de formation**  
Des parcours de formation d'une durée minimale de 9 heures  
Une attention particulière au continuum formation initiale, continuée, continue

**Promotion des pratiques collaboratives et intégration des principes de formation en situation de travail**  
Des compétences à ancrer dans la réalité quotidienne des agents.

**Territorialisation de la formation**  
Des formations au plus près des personnels, en valorisant l'échelle des réseaux ECLORE pour répondre aux besoins locaux.  
Cibles FIL : 100 % d'EPLÉ formés sous forme de parcours, en favorisant dès que possible l'inter degré. Tendre vers 40 demandes des services déconcentrés.

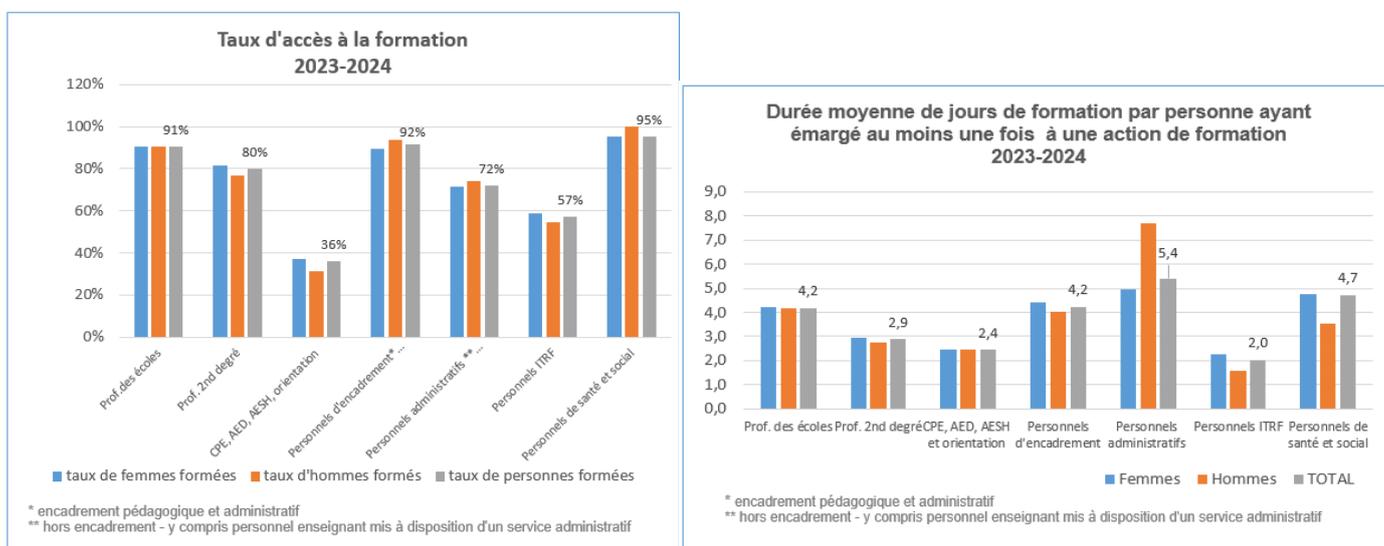
**Hybridation de la formation**  
Cible de 25% de formation à distance sur chacun des parcours de formation.  
Cible de 20% à partir de l'année 1  
Des parcours augmentés par des modules en ligne s'appuyant notamment sur des offres en auto-formation Magistère et Mentor

**Une information claire et accessible sur les dispositifs de formation et d'accompagnement**  
Une offre de formation mieux communiquée

## 4- Focus sur les axes opérationnels

**Pour tous les personnels : enseignants, encadrement, ATSS, AED, AESH  
(intercatégoriel, interdegré, intercycle, interdisciplinaire)  
100 % de personnels formés – vers 3 jours de formation pour tous**

### Quelques éléments du bilan 2023-2024



Sources : GAIA-BI4

Près de 67 000 j/stagiaires réalisées  
56 579 convocations  
18 267 personnes ayant participé à une action de formation  
13 909 sessions mises en œuvre

### Parcours de formation

Des dispositifs de formation d'une durée minimale de 9 heures  
Une attention particulière au continuum formation initiale, continuée, continue

Dans la continuité de la dynamique engagée depuis plusieurs années, l'offre de formation doit à présent être structurée en parcours de formation et s'appuyer sur des situations pratiques.

Ainsi, toute action de formation devra articuler plusieurs temps de formation sur un temps plus ou moins long. Dans un souci de transformation des pratiques professionnelles, **les dispositifs de formation inférieurs à 9 heures ne seront pas validés par l'EAFc** (exception faite du déploiement de certains plans nationaux et de formations réglementaires).

Les caractéristiques d'un parcours de formation : Un parcours doit favoriser l'engagement des personnels dans un développement professionnel continu et ambitieux qui permet de satisfaire des besoins de formation différenciés.

L'itinéraire emprunté par les stagiaires qui s'inscrivent à un parcours pourra être ajusté selon les variables suivantes :

- La contrôlabilité : les modules sont-ils tous obligatoires (parcours trajectoire) ou bien le stagiaire doit-il faire un choix (parcours modulables et à la carte) ?
- La temporalité : le parcours est-il organisé sur plus d'une année scolaire ?

- L'évaluation : le parcours donne-t-il lieu à une attestation de compétence, une certification ?

Outre ces variables, le parcours participe à garantir la qualité de la formation. A ce titre, il propose :

- Des objectifs de formation explicites, en lien avec les référentiels de compétences professionnelles des personnels concernés ;
- Des périodes accompagnées de transfert des acquis dans une situation pratique ;
- Des modalités de formation qui accompagnent la réflexivité des stagiaires autour des compétences acquises ou renforcées ;
- Une analyse de l'évaluation de la formation en cours de formation et en fin de parcours à partir des outils d'évaluation mis à disposition des formateurs par l'EAFC sur SOFIA-FMO.

La construction des parcours de formation : pour garantir la forte plus-value de ces parcours de formation, une attention sera portée sur la scénarisation de l'ensemble des dispositifs et modules qui peuvent constituer un parcours.

Afin d'accompagner les responsables de formation dans la scénarisation de leurs parcours, un livret intitulé « Pour une logique de parcours » est disponible au sein de l'espace formateur de l'intranet EAFC : <https://www.intra.ac-poitiers.fr/mes-rubriques/je-suis-formateur-341205.kjsp?RH=1235581782288>

Les ingénieurs de formation de l'EAFC sont à la disposition des responsables de formation pour les accompagner dans cette scénarisation.

Il est rappelé que l'hybridation est constitutive de la notion de parcours de formation.

### **Promotion des pratiques collaboratives et intégration des principes de formation en situation de travail**

Des compétences à ancrer dans la réalité quotidienne des agents.

Les parcours de formation proposés doivent s'appuyer sur des situations pratiques pour permettre l'appropriation de méthodes d'intervention concrètes et pertinentes.

En complément, les collectifs professionnels apprenants sont des groupes de professionnels qui se réunissent pour partager, échanger, et co-construire leurs savoirs et pratiques en vue d'améliorer leurs compétences et leurs résultats dans leur domaine. Ces collectifs s'inscrivent dans une dynamique de développement professionnel continu, soutenant la collaboration et l'apprentissage entre pairs, souvent au plus près du terrain.

Un cahier des charges est disponible sur l'intranet de l'EAFC ([rubrique formateur](#)) afin de présenter les différentes caractéristiques de ces collectifs (Atelier de pratique d'un collectif), Collectif de codeveloppement, Collectif de de travail, constellation, Groupe de recherche et développement professionnel (GRDP)...

**L'effectif minimal de ces collectifs ne peut être inférieur à 10 stagiaires.**

Un accompagnateur peut être sollicité pour animer un collectif et l'aider à problématiser la réflexion. Le collectif peut aussi, ponctuellement, solliciter un formateur ou un intervenant extérieur.

### Territorialisation de la formation

Des formations au plus près des personnels, en valorisant l'échelle des réseaux ECLORE pour répondre aux besoins locaux.

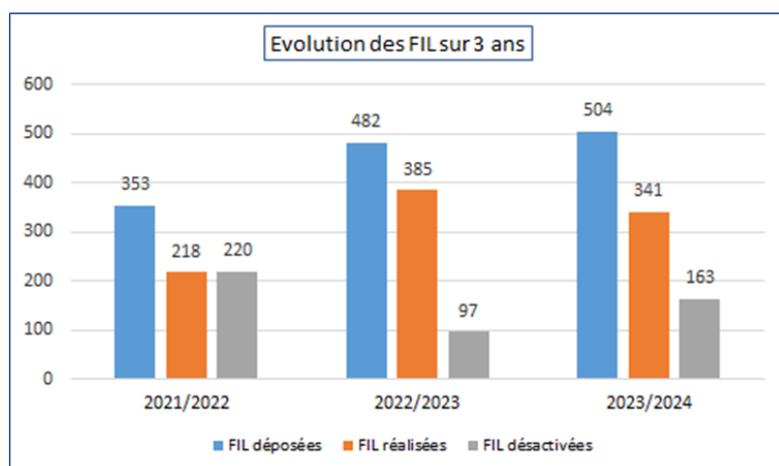
Cibles FIL : 100 % d'EPLÉ formés sous forme de parcours, en favorisant dès que possible l'inter degré. Tendre vers 40 demandes des services déconcentrés

Les formations doivent être déployées au plus près des personnels, en valorisant l'échelle des réseaux ECLORE pour répondre aux besoins locaux. Les Formations d'Initiative Locale (FIL) et la possibilité de proposer des offres individuelles permettent une réponse de proximité, que ce soit à l'échelle des réseaux ECLORE ou au niveau départemental.

**Les formations à l'échelle académique sont autorisées uniquement dans les cas suivants :**

- Effectifs disciplinaires faibles : pour les disciplines comptant moins de 200 personnes à l'échelle de l'académie, avec une attention particulière portée sur le lieu de formation, sous accord de l'E AFC.
- Journées à haute valeur ajoutée : lorsque les formations sont organisées avec des partenaires institutionnels, des associations conventionnées ou labellisées, des universités.
- Formations en distanciel : afin de faciliter l'accès à des publics dispersés.

**Les formations d'initiative locale (FIL)** favorisent le déploiement d'actions de formation de proximité, au plus près de l'environnement de travail des personnels.



Elles ont pour vocation d'accompagner un collectif dans une démarche de développement professionnel ayant des effets sur les pratiques pédagogiques, les conditions d'enseignement ou le fonctionnement d'un service.

Le catalogue des FIL et la circulaire académique sont disponibles sur l'intranet de l'E AFC :

<https://www.intra.ac-poitiers.fr/mes-rubriques/les-fil-formations-d-initiative-locale--343020.kjsp>

Il est rappelé que le catalogue de FIL constitue un socle de formations que les formateurs adaptent au contexte du territoire sur lequel ils sont sollicités. Les dispositifs proposés peuvent être enrichis.

**Les modalités de déploiement de la formation sur le territoire impactent différemment le coût de la formation en termes de frais de mission (HT2<sup>1</sup>) et le nombre de personnels formés.**

Le budget dédié aux frais de mission est contraint et nécessite une attention quant aux modalités de mise en œuvre. Depuis 3 ans, le coût moyen d'une journée-stagiaire est en baisse continue : il est passé de 15.15 € en 2021-2022 à 14.44 € en 2023-2024. Il témoigne de l'effort collectif mené aussi bien sur le niveau de mise en œuvre (une formation plus proche du lieu d'affectation des stagiaires), que sur la modalité pédagogique (une hybridation qui se développe).

<sup>1</sup> HT2 : dépenses hors titre 2, c'est-à-dire hors rémunération (frais de mission – intervenants extérieurs – matériel de formation)

Le tableau ci-dessous précise le coût moyen d'une journée stagiaire selon son niveau de réalisation :

	National	Académique	Département	Eclaire	Etablissement	Distance (synchrone ou asynchrone)
<b>Coût moyen frais de mission par journée / stagiaire</b>	170 €	27 €	15 €	6 €	3 €	–

Pour un parcours de 9h, selon le niveau et la modalité de mise en œuvre, un budget de 500 € permet ainsi de former de 3 à 170 stagiaires.

L'annexe 2 propose pour plusieurs scénarii de mise en œuvre pour un parcours de 9h :

- Evolution du nombre de stagiaires, selon la modalité, pour un budget de 510 € environ
- Evolution du budget, selon la modalité, pour un groupe de 24 stagiaires

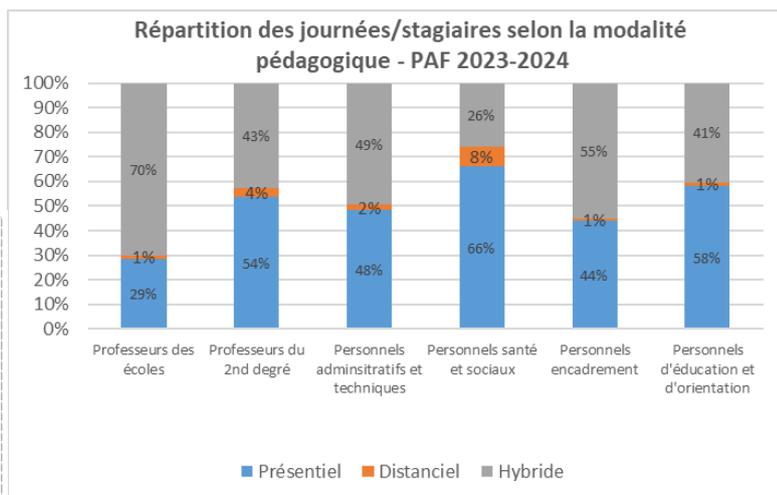
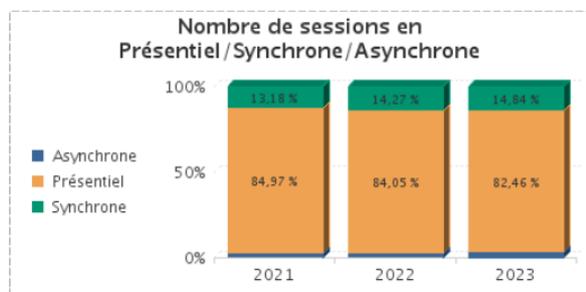
**Quelques éléments du bilan 2023-2024 :**

### Hybridation de la formation

Cible de 25% de formation à distance atteinte sur chacun des parcours.  
20 % sur cette année 1

Des parcours augmentés par des modules en ligne s'appuyant notamment sur des offres en auto-formation Magistère et Mentor

Répartition des j/stag selon la modalité pédagogique	
Présentiel	40%
Distanciel	2%
Hybride	58%



Les offres de formation en ligne ministérielles, interministérielles ou des opérateurs institutionnels sont nombreuses et de grande qualité. Afin de personnaliser ou enrichir un parcours de formation, il peut être intéressant d'intégrer un module asynchrone.

M@gistère : <https://magistere.education.fr/>

Mentor : <https://mentor.gouv.fr/local/catalog/index.php>

**Une information claire et accessible sur les dispositifs de formation et d'accompagnement**

Une offre de formation mieux communiquée

## 5- Les différents types de formation

Une attention particulière sera portée aux types de candidature : il s'agira d'utiliser à bon escient l'usage des candidatures individuelles, à public désigné ou en candidature collective.

Niveau d'initiative institutionnel Public désigné	Niveau d'initiative individuel Candidature individuelle	Niveau d'initiative collectif Formations d'initiative locale (FIL)
<p>Ces formations sont mises en œuvre à l'initiative de l'employeur. Elles accompagnent la mise en place de réformes ou de priorités impulsées à l'échelon national ou académique</p>	<p>Ces formations s'appuient sur une inscription individuelle de l'agent, possible tout au long de l'année via SOFIA FMO, avec l'avis du N+1.</p>	<p>Ces formations constituent un levier pour le travail collaboratif en établissement ou en réseau d'établissements à partir de problématiques ou de préoccupations partagées</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Formations statutaires et d'adaptation à l'emploi (Lauréats concours, entrée dans le métier)</li> <li>-Formations nationales obligatoires (Laïcité, valeurs de la République, Phare)</li> <li>-Formations nouveaux programmes, nouvelles organisations des enseignements</li> <li>-Formation 1<sup>er</sup> degré- Obligation réglementaire de service- 18h</li> <li>-Priorités académiques Recteur : Savoirs Fondamentaux (mathématiques et français), Exploitation des évaluations nationales (personnels de direction et directeurs d'écoles), numérique éducatif, continuum Bac -5+3.</li> <li>-Formation locale d'initiative académique (par exemple : collectifs de travail mathématiques et français)</li> <li>- Troisième année de formation à l'offre disciplinaire ou transversale basculant en désigné (le déploiement à l'échelle académique sera alors possible)</li> <li>-Les disciplines à faible effectif (inf. à 200)</li> <li>- Formation de formateurs (disciplinaire ou spécifique domaine)</li> <li>-Formations ancrées dans des projets avec des partenaires (ex : EAC, formation en partenariat avec l'enseignement supérieur,...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Offres par public (disciplinaires et métiers)</li> <li>-Offres thématiques intercatégorielles et interdegré</li> <li>-Autoformation (Mentor, Magistère)</li> <li>-Formations du formateur (portée par l'EAFIC)</li> <li>-Formations proposées par des partenariales</li> <li>-Préparation concours et formations diplômantes</li> <li>-Formations certificatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FIL (collectifs professionnels apprenants, formations proposées dans la FILothèque, formations adaptées aux besoins de l'établissement ou du réseau)</li> <li>-Immersion en entreprise (CLEE)</li> </ul>

## 6- Le processus de co-construction du PAF 2025-2026 (Hors 1er degré. cf page 19)

La construction du programme académique de formation suit une méthodologie structurée, reposant sur plusieurs étapes essentielles pour aligner l'offre de formation avec les besoins et les priorités de l'académie.

**L'EAFC a pour chaque domaine ou discipline un interlocuteur unique.**

Cette méthodologie se distingue des précédentes années notamment par :

- La connaissance d'une enveloppe financière par thématique et/ou discipline
- Le remplacement de l'annexe 4 par l'application **SOFIA**
- La mise en place d'une fiche de dialogue entre responsable de formation et ingénieur. Cette fiche propose une photographie de la formation pour les responsables de formation en lien avec les priorités nationales.
- Une enquête de besoins pour les enseignants du second degré

Ce processus se structure en plusieurs phases :



**Les demandes de mise en œuvre d'une formation en cours d'année :** Toute demande en cours d'année devra être justifiée par un contexte exceptionnel. La demande sera examinée par l'EAFC en deux temps :

- Phase d'échanges pour saisir le contexte exceptionnel (demande à adresser à l'équipe de Direction via l'adresse [eafc@ac-poitiers.fr](mailto:eafc@ac-poitiers.fr)).
- En cas d'avis favorable : Phase de création du dispositif par le biais d'une fiche de dialogue.

### 1.Phase de Préparation

L'EAFC s'attache à fournir les éléments suivants :

- Bilan PAF de l'année N-1
- Enquêtes de besoins enseignants 2nd degré, CPE, prof doc.
- Requêtes « tableaux de bord » (disciplines)

- Enveloppe financière
- Livret pour une logique de parcours de formation
- Cahier des charges collectifs apprenants
- Liste des parcours magistère (parcours validés par comité national) et mentor

Les évaluations de chaque formation via SOFIA-FMO constitue également une ressource préparatoire au nouveau PAF. Cette dimension évaluative intègre une démarche qualité et un processus d'amélioration continue de l'offre de formation.

Le recueil d'expression de besoins devra également s'appuyer sur :

- L'analyse des résultats des élèves aux évaluations nationales
- Le compte-rendu de l'évaluation externe des écoles et des établissements
- Les « Rendez-vous de carrière » (RDVC) et comptes rendus d'entretiens professionnels (CREP) et de formation.

### **Cible budgétaire :**

L'élaboration du programme académique de formation s'effectue dans un cadre budgétaire contraint, avec une articulation entre une année de gestion (année scolaire) et une année budgétaire (année civile).

La construction du budget, par BOP (budget opérationnel de programme), s'établit en deux phases :

- Briques budgétaires, permettant de construire le PAF par grands axes (ex : formation adaptation à l'emploi, formation continue métier / disciplinaire, formation transversale, FIL, préparation concours, PNF...)
- Par domaine thématique de formation (par discipline ; au sein de la « brique » formation transversale : EAC, école inclusive, QVCT...)

Plusieurs facteurs sont pris en compte pour déterminer les enveloppes budgétaires (en euros et en journée-stagiaire) :

- Le public cible (effectif au 30/11/24)
- Le nb de j/stag réalisées en 2023-2024
- Les objectifs opérationnels (cible de 25% de distanciel)
- Les impondérables : formation entrée dans le métier, priorités académiques et nationales (notamment déploiement des réformes, nouveaux programmes)
- Le fait que la prévision ne se réalise pas à 100% (cible pondérée à la hausse pour la phase de construction du PAF)

Des pondérations permettent de prendre en compte les situations particulières (disciplines à faible effectif, réformes...).

Une enveloppe indicative en euros est ainsi déterminée pour échanger autour de la construction du plan de formation de chaque responsable de formation :

Certaines enveloppes sont sur-évaluées pour la construction du PAF, afin de tenir compte du fait que le PAF ne se réalise pas totalement.

### **3-4 Phase de dialogue (en deux étapes)**

L'EAFC a pour chaque domaine ou discipline un **interlocuteur unique**.

Lien vers les organigrammes de l'EAFC : <https://www.intra.ac-poitiers.fr/mes-rubriques/ma-formation-336514.kjsp?RH=1235581782288&RF=1235581782288&ksession=78853dfc-15c8-4916-8655-274fdaf2ffe7>

L'EAFC vient accompagner l'ingénierie du plan de formation dans le respect du cahier des charges.

Cette phase s'effectue en deux temps :

- 1- Phase de dialogue conduisant au dépôt d'une intention de parcours via un outil de modélisation des parcours (drag and drop) **au plus tard le 14 avril**. Un excel financier vous sera également proposé pour évaluer le coût de la formation. **Cette étape inclut également les propositions de parcours de formations d'initiative locale (FIL)**.
- 2- Après un premier regard de la l'EAFC centré sur la conformité de l'intention de parcours, une seconde phase de dialogue s'ouvre permettant de travailler l'ingénierie des formations.

**L'application SOFIA (Suivi et Organisation des Formations Internes à l'Académie) ouverte à partir du 18 avril viendra remplacer l'annexe 4 et sera à renseigner avant la date limite du 30 mai.**

La proposition de formation sur une thématique prioritaire transversale de l'académie se fait en relation avec le responsable académique du pilotage de la thématique. Exemple : Toute formation relative aux usages du numérique éducatifs doit obligatoirement faire l'objet d'un dialogue avec le SRANE.

#### **5.Phase d'examen**

L'examen par l'EAFC des propositions de parcours de formation se fait en fonction :

- Du respect des moyens alloués
- De la conformité au cahier des charges

A partir ce cet examen, le responsable de formation effectue les ajustements si nécessaire. **Tout programme de formation déposé au-delà de la date butoir du 30 mai sera examiné à l'automne suivant à l'occasion du premier Directoire élargi de l'année.**

#### **6.Phase de validation**

Le projet de PAF est présenté à Monsieur le Recteur et ajusté. Il est ensuite présenté au Conseil académique de la formation (CAF), puis au CSA (comité Social d'Administration).

#### **7.Phase de publication et communication**

L'EAFC met en place une stratégie de communication structurée pour assurer une diffusion claire et accessible des offres de formation.

**Les canaux de communication :**

- **Page EAFC sur le site académique** : La publication en ligne du PAF connaîtra une évolution du fait de l'utilisation de l'application SOFIA. Les personnels auront toujours la possibilité de visualiser l'ensemble des offres individuelles sur la page EAFC du site académique. Sa présentation est actualisée régulièrement.
- **Intranet EAFC** : Accessible aux différents profils d'acteurs et usagers de l'EAFC (responsables de formation, formateurs, supérieur hiérarchique, stagiaires), cet espace propose des pages spécifiques en fonction du statut. On y trouve des FAQ, des tutoriels, des actualités, ainsi que des ressources dédiées pour faciliter l'accès et la compréhension des parcours.
- **Communication ciblée** :

**Parcours de formations thématiques intercatégorielle et interdegré (candidature individuelle) :**

Pour améliorer la lisibilité de ces parcours de formations, l'EAFC organise des campagnes de communication réparties tout au long de l'année selon les calendriers ci-après. **Toutes les dates et modalités des sessions doivent être fixées avant la campagne d'inscription** et donc apparaître sur la schématisation avant publication sur le site. Ces éléments seront également précisés par message aux supérieurs hiérarchiques via SOFIA FMO à la fin de la période d'inscription.

Campagne 1 : Pour un parcours de formation qui débute entre le 17 novembre et le 19 décembre 2025

PERIODE D'INSCRIPTION AUX PARCOURS	du lundi 07/07/2025 au vendredi 26/09/2025
FIN PUBLICATION	26/09/2025
FIN AVIS N+1	du 29 septembre au 6 octobre
TRANSMISSION FMO A L'EAFC (4 semaines avant date formation - hors vacances scolaires) Pas d'envoi d'OM pendant les vacances scolaires	du 7 octobre au 20 novembre
DATE DE FORMATION (première session de formation)	du 17 novembre au 19 décembre

Campagne 2 : Pour un parcours de formation qui débute entre le 05 janvier et le 03 avril 2026

PERIODE D'INSCRIPTION AUX PARCOURS	du lundi 29/09/2025 au vendredi 14/11/2025
FIN PUBLICATION	14/11/2025
FIN AVIS N+1	du 17 au 21 novembre
TRANSMISSION FMO A L'EAFC (4 semaines avant date formation - hors vacances scolaires) Pas d'envoi d'OM pendant les vacances scolaires	du 24 novembre 6 mars
DATE DE FORMATION (première session de formation)	du 05 janvier au 3 avril

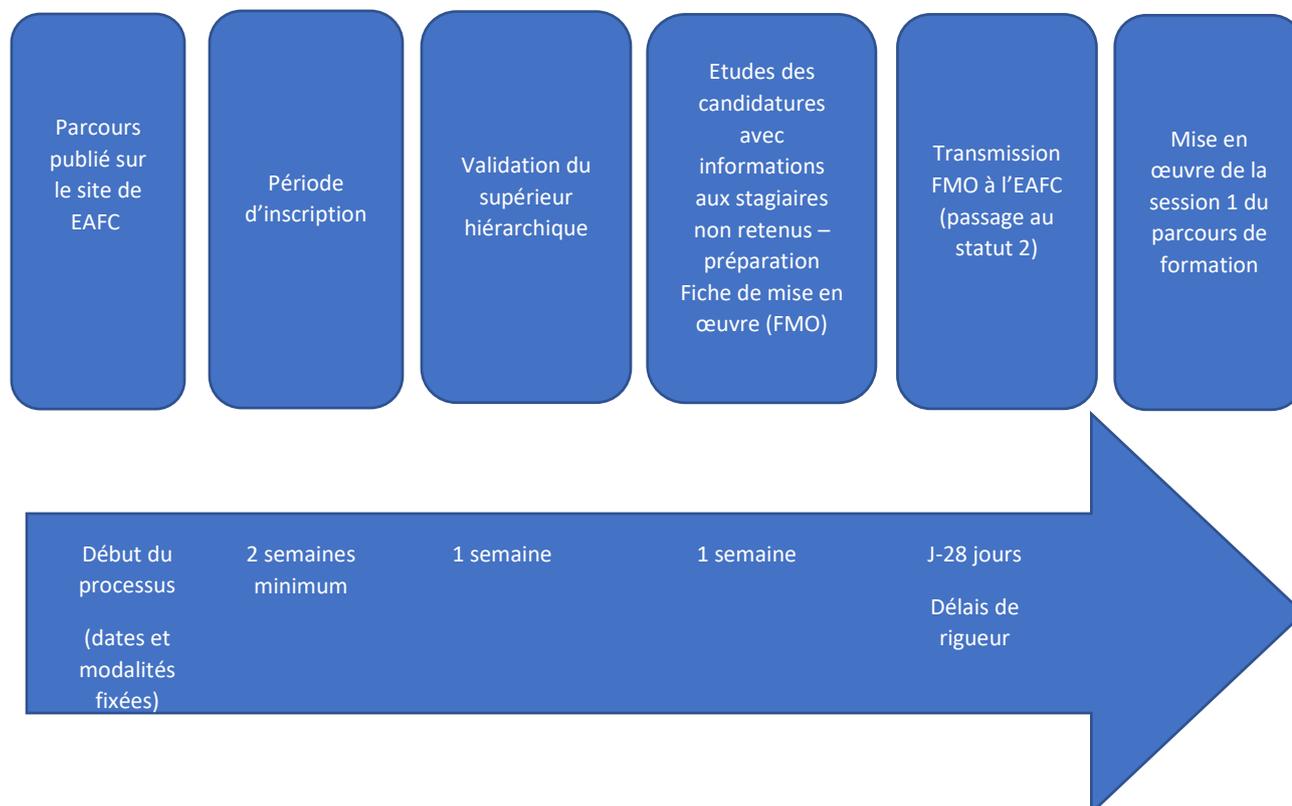
Campagne 3 : Pour un parcours de formation qui débute entre le 20 avril et le 03 juillet 2026

PERIODE D'INSCRIPTION AUX PARCOURS	du lundi 17/11/2025 au vendredi 20/02/2026
FIN PUBLICATION	20/02/2025
FIN AVIS N+1	du 23 au 27 février
TRANSMISSION FMO A L'EAFC (4 semaines avant date formation - hors vacances scolaires) Pas d'envoi d'OM pendant les vacances scolaires	du 02 mars au 05 juin
DATE DE FORMATION (première session de formation)	du 20 avril au 3 juillet

#### Parcours de formations par public (disciplinaires et métiers) à candidature individuelle

Ils peuvent être proposés tout au long de l'année. **Toutes les dates et modalités des sessions doivent être fixées avant la campagne d'inscription** et donc apparaître sur la schématisation avant publication sur le site et précisées par message aux supérieurs hiérarchiques via SOFIA FMO à la fin de la période d'inscription.

Il appartiendra aux responsables de formations de communiquer sur l'ouverture de ce parcours. Le respect des délais est impératif pour permettre la mise en œuvre de la formation.



Pour les sessions suivantes du parcours, le respect du délai de 28 jours (transmission FMO) est impératif afin que le supérieur hiérarchique reçoive l'OM dans un délai de 3 semaines.

**Point d'attention sur la communication des agents convoqués sur une formation à public désigné :** il convient d'envoyer un message aux stagiaires via SOFIA-FMO afin de donner du sens à cette convocation et souligner son caractère obligatoire.

### **La qualité de la rédaction des offres de formation**

Les responsables de formation sont invités à porter une attention particulière à la rédaction des offres, en assurant une cohérence dans le nommage, les objectifs et les contenus. Une présentation claire et détaillée améliore la lisibilité des offres, ce qui renforce leur attractivité auprès des personnels. Les ingénieurs de formation se tiennent à la disposition des responsables de formation pour accompagner cette étape de rédaction dans le respect du cadre proposé ci-dessous.

Conseils pratiques pour rédiger la fiche descriptive de formation :

**LIBELLE DU PARCOURS :** doit être facile à mémoriser et susciter l'intérêt

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :** Ils permettent de définir une ligne directrice. Des outils comme la taxonomie de Bloom ou la méthode SMART peuvent être utiles.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Taxonomie\\_de\\_Bloom](https://fr.wikipedia.org/wiki/Taxonomie_de_Bloom)

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Objectifs\\_et\\_indicateurs\\_SMART](https://fr.wikipedia.org/wiki/Objectifs_et_indicateurs_SMART)

**CONTENU :** Ce parcours de formation s'adresse à (public cible, niveau d'expertise).

Il se compose de (descriptif différents modules) avec une durée (heures).

Il vise à (compétences professionnelles visées).

Les prérequis nécessaires pour aborder cette formation sont...

#### **Pour chaque module :**

##### **700 caractères espaces compris maximum**

- LIBELLE
- OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- CONTENU : Ce premier module (obligatoire ou facultatif) vise à (compétences professionnelles visées). Il est un prérequis à... Il a durée de...avec un format (distanciel-présentiel-comodalité). Les méthodes pédagogiques...

##### **700 caractères espaces compris maximum**

- LIBELLE
- OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
- CONTENU : Ce deuxième module vise à... Il est un prérequis à... Il a une durée de... avec un format (distanciel-présentiel-comodalité). Les méthodes pédagogiques...

## 7- Processus spécifique au 1er degré :

Le programme académique de formation continue s'adresse à tous les personnels de l'académie de Poitiers, y compris les enseignants du premier degré.

Ce programme concerne tout à la fois les stages de formation remplacés et les 18h d'animation pédagogique.

Certains dispositifs accompagnant les transitions professionnelles ou encore les projets de développement professionnel individuels sont élaborés à l'échelle académique. La mutualisation des ressources et l'harmonisation des contenus dispensés garantissent l'équité d'accès aux formations de qualité sur l'ensemble du territoire académique. Ainsi les parcours de formations des directeurs d'école, la formation préparatoire au CAFIPEMF/ au CAPPEI, la formation des PE contractuels, le déploiement des plans maths et français comme la formation des référents des plans est identique pour les quatre départements.

La mise en œuvre du programme de formation adressé aux professeurs des écoles s'appuie sur des éléments repères co-construits et arbitrés en COPIL 1er degré.

### 1. Phase de Préparation (Janvier Février 2025 )

L'EAFC, en collaboration avec les membres du COPIL 1<sup>er</sup> Degré, s'attache à fournir les éléments suivants :

-Le bilan de la mise en œuvre du plan de formation de l'année N-1 (analyse statistique académique et départementale)

-Le bilan des évaluations des formations via SOFIA-FMO : ces données constituent une ressource préparatoire au nouveau PAF. Cette dimension évaluative intègre une démarche qualité et un processus d'amélioration continue de l'offre de formation.

-La synthèse académique et départementale des besoins identifiés et hiérarchisés, synthèse qui s'appuie sur :

- L'analyse des évaluations nationales
- L'analyse des retours suite aux évaluations des écoles menées dans le cadre du CEE
- Les « Rendez-vous de carrière » et comptes rendus d'entretiens professionnels et de formation.

-Le cadre budgétaire : L'élaboration du programme académique de formation s'effectue dans un cadre budgétaire contraint, avec une articulation entre une année de gestion (année scolaire) et une année budgétaire (année civile), aussi le nombre de déplacements engagés pour chaque parcours de formation sera défini au préalable pour permettre la mise en œuvre d'un plan soutenable.

### 2. Phase de dialogue (Mars à Mai 2025 )

L'EAFC vient accompagner l'ingénierie du plan de formation dans le respect du cahier des charges.

En appui au COPIL 1D, l'EAFC recueille les éléments repères des architectures qui seront à déployer (ventilation des 18h au regard des priorités nationales par exemple).

Les collègues d'IEN départementaux et académiques seront mobilisés pour fournir des chiffres relatifs aux volumes de personnels potentiellement concernés par les actions de formation envisagées.

L'ensemble des acteurs du COPIL 1D, aux côtés de l'EAFC est garant tout à la fois du respect des moyens alloués ainsi que de la conformité au cahier des charges.

A partir de ce temps de dialogue, chaque A-DASEN apporte les ajustements départementaux si nécessaire. **Toute proposition de formation déposée au-delà de la date butoir sera examinée à l'automne suivant à l'occasion du premier Directoire élargi de l'année.**

### 3. Phase de validation (Juin 2025)

Le projet de PAF 1D est présenté à Monsieur le Recteur et ajusté. Il est ensuite présenté au Conseil académique de la formation (CAF), puis présenté et voté au CSA.

### 4. Phase de mise en œuvre au sein des applications métier (fin août / septembre 2025)

L'EAFC procède à l'ouverture des droits des dispositifs et modules au sein des applications métier.

## Points de vigilance

**Faisabilité du projet** : Le responsable de formation doit s'assurer de la faisabilité du projet proposé.

**Soutenabilité budgétaire du PAF** : Une attention est nécessaire, prenant en compte :

- Les dépenses liées aux frais de mission, qui constituent 80 à 95% du HT2 selon le BOP<sup>2</sup> ;
- Les dépenses relatives aux intervenants extérieurs :
  - o Rémunérés via vacations (au moment de la mise en œuvre, une notice de renseignement sera à remplir, ainsi que, pour des intervenants agents publics d'une autre administration, une autorisation de cumul d'activités),
  - o Payés via une prestation de service : un devis devra OBLIGATOIREMENT être transmis au **moment du dépôt de l'offre de formation** ou a minima un budget prévisionnel. Le devis devra à nouveau être transmis à l'EAFC au plus tard 28 jours avant la date de mise en œuvre, précisant les dates de formation et le numéro de dispositif.

A noter : lorsque la formation fait partie des missions de l'intervenant, celui-ci ne peut bénéficier d'une rémunération via l'EAFC (ex : les conseillers pédagogiques, les référents académiques, les inspecteurs, les formateurs bénéficiant d'une décharge...) – cf [circulaire académique relative à la rémunération des agents publics exerçant à titre accessoire des activités de formation](#).

- Les dépenses relatives à des achats de prestation (location salle, achat de matériel de formation...) : un devis devra OBLIGATOIREMENT être transmis au **moment du dépôt de l'offre de formation**.

Lors du dépôt de l'offre de formation, il convient d'anticiper toutes les dépenses nécessaires à sa mise en œuvre (y compris prise en charge frais de mission des intervenants extérieurs). **Aucun devis ne sera accepté s'il n'a été présenté et accepté par l'EAFC lors de la préparation du PAF.**

Vous retrouverez davantage d'informations au sein du [guide académique pour programmer et mettre en œuvre une session de formation](#) disponible sur l'intranet EAFC

---

<sup>2</sup> Budget opérationnel de programme (BOP 140 : 1<sup>er</sup> degré, BOP 141 : 2<sup>d</sup> degré, BOP 214 : ATSS et encadrement, BOP 230 : personnels vie scolaire et AESH)

## 8- Former et assurer la continuité de service dans les établissements du second degré

- Décret n° 2023-732 du 8 août 2023 relatif au remplacement de courte durée dans les établissements d'enseignement du second degré
- Décret n° 2023-738 du 9 août 2023 portant diverses dispositions relatives à l'organisation de la continuité pédagogique au sein des établissements publics locaux d'enseignement et des établissements d'enseignement privé sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Un défi majeur auquel nous sommes confrontés est la gestion des remplacements de courte durée. Les heures de formation continue, suivies par nos enseignants, ne doivent en aucun cas se traduire par une perte d'apprentissage pour les élèves. Bien que la formation ne soit pas la principale cause des absences des enseignants, elle demeure un moyen important pour limiter la perte d'heures d'enseignement qui s'élève à 15 millions pour l'année 2022-2023.

L'objectif fixé à partir depuis la rentrée 2024 est d'atteindre 100% de formations hors face à face pédagogique.

### Les leviers académiques de l'année 2023-2024 demeurent.

- **Les formations sécables déployées sur des ½ journées** qui conduisent à une évolution des horaires de formation pour prendre en compte les déplacements et faciliter l'organisation des EPLE pour une prise en charge pédagogique des élèves.  
Il est à noter que ces formations sur des demi-journées ne peuvent être organisées en présentiel à l'échelle académique. Le responsable de formation aura avantage à penser une organisation départementale voire locale.

- **La territorialisation des formations** qui conduit à une organisation au plus près du terrain d'exercice des personnels permettant de concilier réponse à des besoins et organisation de la continuité pédagogique. Cette territorialisation se concrétise par une valorisation des formations en proximité, au maximum à l'échelle du département.

- **Anticipation de la communication des formations à venir :**

L'organisation doit être anticipée pour permettre l'envoi des ordres de mission 3 semaines avant la réalisation d'une formation. Ce délai permet aux personnels de direction d'organiser le remplacement de courte durée. Cette anticipation est un objectif partagé qui mobilise les pilotes de formation comme les équipes de l'E AFC. La transmission de la FMO pour les formations à public désigné comme pour les formations à l'offre devra se faire au plus tard 28 jours avant la date de la formation.

Pour les parcours de formation longs (24 heures minimum), il sera nécessaire d'anticiper l'identification d'une demi-journée de formation (pas les dates) de façon à aligner les ½ journées sans enseignement pour les stagiaires et les formateurs. Ces parcours de formation, lorsqu'ils sont à candidature individuelle, quelle que soit la période de mise en œuvre, doivent être communiqués dans le cadre de la 1ère campagne de pré-inscription.

- **Développer l'ensemble des modalités de formation**

Toutes les modalités de formation (présentiel, distanciel) sont à mobiliser et à articuler dans une logique d'hybridation. La formation à distance peut, en partie, donner lieu à des activités asynchrones. Ces modalités sont choisies en cohérence avec les contenus et les activités des formations. Les ingénieurs de formation de l'E AFC peuvent aider, conseiller et accompagner les responsables de formation et les formateurs pour l'utilisation de ces modalités.

**Modalités des formations** : Une attention particulière sera portée à l'adéquation entre les types de candidatures et des modalités de formation.

FORMATIONS	TYPE DE CANDIDATURES	MODALITES
Formations statutaires (PEES par exemple)	Public désigné	Programmation anticipée à l'année
Formations nationales obligatoires : Laïcité, valeurs de la République, phare	Public désigné	Sur temps scolaire
Formations nouveaux programmes, nouvelles modalités des enseignements	Public désigné	
Priorités académiques Recteur : Savoirs Fondamentaux (mathématiques et français), Exploitation des évaluations nationales (personnels de direction et directeurs d'écoles), numérique éducatif, continuum Bac -5+3.	Public désigné	Sur temps scolaire
Offres par public (disciplinaires et métiers)	Candidature individuelle	Formation sécable, duplicable pour favoriser la territorialisation, hybridée avec une cible de 20% à distance. 40 % au maximum sur temps scolaire.
Parcours de formation disciplinaire pour les disciplines à effectif faible (inférieur à 200 enseignants)	Public désigné	
Formations ancrées dans des projets avec des partenaires (ex : collège au cinéma, formation en partenariat avec l'enseignement supérieur,...)	Public désigné	
Offres thématiques intercatégorielles et interdegré	Candidature individuelle	Organisation hors temps scolaire. Si dupliquée, la formation devra se dérouler sur le temps scolaire (accord obligatoire du chef d'établissement pour l'inscription du stagiaire et son départ en formation) et hors temps scolaire.
FIL	Candidature collective	Organisation négociée entre le chef d'établissement et le formateur
Formation locale d'initiative académique (par exemple : collectifs de travail mathématiques et français)		Sur temps scolaire avec accord du chef d'établissement dans le respect du cahier des charges.
Immersion en entreprise	Candidature individuelle	Elles sont organisées obligatoirement en dehors du temps scolaire.
Collectifs professionnels apprenants	Candidature collective	Sur temps scolaire avec accord du chef d'établissement dans le respect du cahier des charges.
Formations proposées par des partenaires	Candidature individuelle	Organisation hors temps scolaire. Dans le cas contraire, accord obligatoire du chef d'établissement pour l'inscription du stagiaire et son départ en formation
Formations du formateur (portée par EAFC)	Candidature individuelle	Sur temps scolaire mais hors face-à-face pédagogique ou hors temps scolaire.
Formations des formateurs (disciplines ou domaines)	Public désigné	
Préparation concours et formations diplômantes	Candidature individuelle	Un enseignant ne peut y participer que si son emploi du temps le permet, donc hors face-à-face pédagogique. Le jour de formation doit être anticipé.
Formations certificatives	Candidature individuelle	

Les formations hors temps scolaire concernent les vacances scolaires, les fins de journées, les samedis, et les mercredis après-midi (lorsque les enseignants n'ont pas de cours à assurer).

## 9- Les ressources académiques pour construire et mettre en œuvre la formation

### L'offre en ingénierie de l'EAFC

L'équipe des ingénieurs de formation vise à :

#### **Accompagner et conseiller le pilotage du programme de formation**

- Accompagner la conception et la mise en œuvre des formations dans le respect des principes du cahier des charges de la formation
- Participer à la conception d'outils de recueil de besoins de formation des personnels et partager son analyse avec le responsable de la formation.
- Proposer les stratégies et les choix les plus efficaces à partir de l'analyse
- Pour la mise en œuvre, proposer les choix techniques les plus simples et opérationnels possibles
- Participer à une réflexion prospective sur les métiers et les compétences professionnelles des personnels de l'Éducation Nationale.
- Participer à l'identification et la formalisation des objectifs et contenus de formation en cohérence avec les besoins des personnels et de l'institution. En ce sens, il travaille en étroite collaboration avec les responsables de formation et les formateurs.
- Concevoir des dispositifs de formation et proposer l'ingénierie la plus adaptée au contexte et à la demande initiale

#### **Soutenir la qualité de la formation (démarche et évaluation) dans le cadre d'un développement professionnel continu ambitieux des agents.**

- Assurer le lien constant entre les responsables de formations et assistants de formation de l'EAFC
- Participer à la conception des outils d'évaluation des contenus et dispositifs mis en œuvre, ainsi qu'à l'analyse de l'évaluation des formations mises en œuvre.
- Conseiller les responsables de formation dans un souci de développement professionnel de qualité et s'assurer de l'hybridation des formations de façon adéquate et adaptée au contexte
- Contribuer au développement des formations en proximité par une collaboration avec la CARDIE en charge d'accompagner les collectifs de travail en établissement et réseau ECLORE
- Réaliser l'intégration informatique (utilisation de GAIA) de tous les dispositifs et modules de formation qui le concernent ainsi que les traitements correspondants dans SOFIA-FMO

#### **Accompagner la stratégie de communication des projets et plans de formation**

- Anticiper les modalités et les temps dédiés à la communication
- Organiser les plans de formation en rapport avec les plans de communication

#### **Animer le vivier de formateurs et de personnes ressources**

- Renforcer la communauté de formateurs et de personnes ressources (accompagnateurs)
- S'appuyer sur la charte des formateurs pour encadrer les activités de ces derniers
- Proposer une veille pédagogique basée sur les innovations et la recherche en formation, en appui avec les chargés de mission CARDIE
- Organiser et proposer de la formation de formateurs et de tuteurs à partir de l'analyse de leurs besoins, en lien avec les responsables de formation concernés et les ingénieurs de formation (chefs de projets « formation du formateur » et « formation du tuteur »)
- S'appuyer sur les responsables de formation pour repérer les formateurs
- Cartographier les compétences et les domaines d'intervention des formateurs

### Formateur académique et décharge

Lorsque le volume d'heures de formation est conséquent, le formateur appartenant à un corps enseignant du second degré peut bénéficier, sous réserve d'un arbitrage du secrétaire général de l'académie, d'une décharge de service 3 heures, voire plus.

Les CPE formateurs bénéficient d'un aménagement de service de deux à trois demi-journées par semaine inscrit à leur emploi du temps.

Cette décharge permet d'alléger le service de l'enseignant pour identifier, dans la mesure du possible, une journée sans face-à-face pédagogique et permettre ainsi la mise en œuvre de la formation continue et/ou initiale.

Le formateur déchargé est destinataire d'une lettre de mission.

La décharge attribuée et son volume sont questionnés chaque année au regard des besoins de service, en accord avec les responsables de formation et éventuellement avec le Directeur de l'INSPE. Cette étape s'effectue en avril 2025 par le biais d'une fiche navette.

Pour aller plus loin, nous vous invitons à consulter sur l'intranet de l'EAFc :

- La charte académique des formateurs
- La circulaire académique relative à la rémunération des agents publics exerçant à titre accessoire des activités de formation de rémunération.

### **Formation du formateur :**

L'offre de formation de l'EAFc à destination des formateurs propose des parcours de formation ouverts à tous les formateurs (enseignants, administratifs) et adaptés aux niveaux de maîtrise de chacun

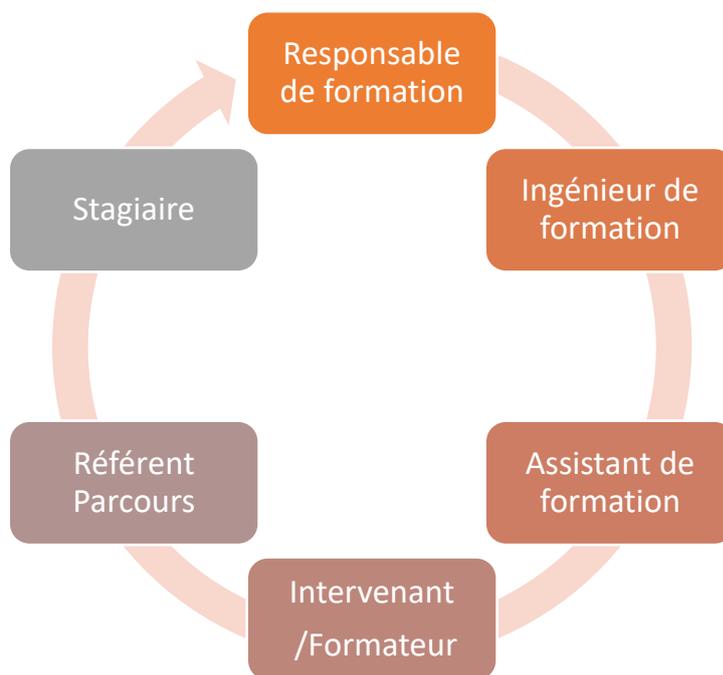
- Un parcours socle pluri-annuel en 2 niveaux autour des gestes professionnels du formateur, adossé au référentiel de compétences de formateur davantage adapté à l'adaptation aux nouvelles missions de formateur mais ouvert à tous les formateurs.
- Un accompagnement pour la certification CAFFA/ CAFIPEFM/ CAPPEI sur deux ans.
- Un parcours de formation de niveau 3 pour les formateurs certifiés niveau 2 pour accompagner le développement professionnel des formateurs autour de différentes modalités et notamment les communautés apprenantes.
- Un parcours spécifique pour les formateurs de formateurs

**Les nouveaux formateurs seront fortement incités à participer à ces temps de formation.**

**Chaque pilote de formation peut intégrer un temps de formation de formateurs spécifique qu'il pilote. Cette action est intégrée au PAF de la discipline ou du domaine thématique.**

## Annexe 1 : Les acteurs de la formation

Un certain nombre d'acteurs interviennent dans la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'une action de formation. Voici les plus significatifs :



Ils peuvent assumer plusieurs rôles à la fois.

- **STAGIAIRE** : Au sens de la formation continue, c'est le participant qui émerge à l'action de formation
- **RESPONSABLE DE FORMATION** : En étroite relation avec l'EAFC, le responsable de formation identifie les besoins de formation sur la thématique dont il a la responsabilité (disciplinaire, numérique, management...).

Dans le respect du cahier des charges de l'EAFC, il s'attache notamment à respecter les grands principes suivants :

- Développer dès que cela est pertinent, des actions s'inscrivant dans une logique de parcours de formation.
- Proposer des actions de formation dans une logique de proximité et de collectif apprenant.
- Construire chaque action en utilisant toutes les modalités (présence, hybride, à distance), en proposant la combinaison la plus efficace, sur les temps adaptés.

Il est responsable de la mise en œuvre des actions de formations

- **REFERENT PARCOURS** : L'EAFC invite chaque responsable de formation à désigner un « référent parcours » en charge d'une dimension organisationnelle :
  - coordination de la mise en œuvre (dates et lieux)
  - information des parties prenantes (formateurs, participants, EAFC)
  - création des groupes et sessions dans Sofia-FMO
  - participation à la validation des candidatures pour les actions à candidature individuelle,
  - attestation des suivis individuels de parcours à partir de l'analyse de l'assiduité des participants et du rendu des livrables.

- **INTERVENANT/FORMATEUR** : Personne chargée d'animer l'action de formation, quelle qu'en soit la forme. Elle détermine, seule ou accompagnée, l'ingénierie pédagogique la plus adaptée au contexte.
- **INGENIEUR DE FORMATION** : Chargé de la conception, de la mise en œuvre, du contrôle de la qualité et de l'évaluation de la politique de formation au sein de l'académie. Il accompagne le responsable de formation dans les phases de diagnostic et de conception de l'action. Il accompagne les formateurs pour inscrire leurs actions dans le plan et les conseille notamment dans le cadre d'une demande de conception de formation.
- **ASSISTANT DE FORMATION** : chargé du traitement administratif et du suivi de la mise en œuvre des actions de formation. Edite les ordres de mission (seule personne habilitée à le faire) et assure le traitement des états de frais (remboursement frais déplacement / restauration / hébergement) et la rémunération éventuelle des intervenants.

## Annexe 2 : Mise en œuvre et impact budgétaire

Le niveau territorial de déploiement, la modalité pédagogique et le nombre de stagiaires ont une incidence sur le coût d'une action de formation. Les deux tableaux ci-dessous présentent plusieurs scénarii en terme d'ingénierie de formation et leur impact budgétaire, pour un parcours de 9h, sur la base de coûts moyens en fonction du niveau territorial de réalisation.

### 1) Evolution du nombre de stagiaires, selon la modalité, pour un budget de plus ou moins 500 €

Niveau déploiement	Description déploiement	Nb de stagiaires	distanciel		présentiel			TOTAL j/stag prev	estimation états de frais mission
			durée en h	nb de j/stag	durée en h	nb de j/stag	nb de sessions		
National	1 journée en présentiel + 3h en distanciel	3	3,00	1,50	6,00	3,00	1	4,50	510 €
Académique	1 journée en présentiel + 3h en distanciel	19	3,00	9,50	6,00	19,00	1	28,50	513 €
Départemental	1 journée en présentiel + 3h en distanciel	34	3,00	17,00	6,00	34,00	1	51,00	510 €
Départemental	3 demi-journées en présentiel	11	-	-	9,00	16,50	3	16,50	495 €
Départemental	2 demi-journées en présentiel + 3h en distanciel	17	3,00	8,50	6,00	17,00	2	25,50	510 €
Départemental	1 demi-journée + 6h en distanciel	34	6,00	34,00	3,00	17,00	1	51,00	510 €
Eclaire	1 journée en présentiel + 3h en distanciel	85	3,00	42,50	6,00	85,00	1	127,50	510 €
Eclaire	3 demi-journées en présentiel	28	-	-	9,00	42,00	3	42,00	504 €
Eclaire	2 demi-journées en présentiel + 3h en distanciel	42	3,00	21,00	6,00	42,00	2	63,00	504 €
Eclaire	1 demi-journée + 6h en distanciel	85	6,00	85,00	3,00	42,50	1	127,50	510 €
Etablissement	1 journée en présentiel + 3h en distanciel	170	3,00	85,00	6,00	170,00	1	255,00	510 €
Etablissement	3 demi-journées en présentiel	56	-	-	9,00	84,00	3	84,00	504 €
Etablissement	2 demi-journées en présentiel + 3h en distanciel	85	3,00	42,50	6,00	85,00	2	127,50	510 €
Etablissement	1 demi-journée + 6h en distanciel	170	6,00	170,00	3,00	85,00	1	255,00	510 €

### 2) Evolution du budget, selon la modalité, pour un groupe de 24 stagiaires

Niveau déploiement	Description déploiement	Nb de stagiaires	distanciel		présentiel			TOTAL j/stag prev	estimation états de frais mission
			durée en h	nb de j/stag	durée en h	nb de j/stag	nb de sessions		
National	1 journée en présentiel + 3h en distanciel	24	3,00	12,00	6,00	24,00	1	36,00	4 080 €
Académique	1 journée en présentiel + 3h en distanciel	24	3,00	12,00	6,00	24,00	1	36,00	648 €
Départemental	1 journée en présentiel + 3h en distanciel	24	3,00	12,00	6,00	24,00	1	36,00	360 €
Départemental	3 demi-journées en présentiel	24	-	-	9,00	36,00	3	36,00	1 080 €
Départemental	2 demi-journées en présentiel + 3h en distanciel	24	3,00	12,00	6,00	24,00	2	36,00	720 €
Départemental	1 demi-journée + 6h en distanciel	24	6,00	24,00	3,00	12,00	1	36,00	360 €
Eclaire	1 journée en présentiel + 3h en distanciel	24	3,00	12,00	6,00	24,00	1	36,00	144 €
Eclaire	3 demi-journées en présentiel	24	-	-	9,00	36,00	3	36,00	432 €
Eclaire	2 demi-journées en présentiel + 3h en distanciel	24	3,00	12,00	6,00	24,00	2	36,00	288 €
Eclaire	1 demi-journée + 6h en distanciel	24	6,00	24,00	3,00	12,00	1	36,00	144 €
Etablissement	1 journée en présentiel + 3h en distanciel	24	3,00	12,00	6,00	24,00	1	36,00	72 €
Etablissement	3 demi-journées en présentiel	24	-	-	9,00	36,00	3	36,00	216 €
Etablissement	2 demi-journées en présentiel + 3h en distanciel	24	3,00	12,00	6,00	24,00	2	36,00	144 €
Etablissement	1 demi-journée + 6h en distanciel	24	6,00	24,00	3,00	12,00	1	36,00	72 €